

N°758

du 11  
NOVEMBRE  
2014



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Reconstruction du bâtiment principal du marché de Kara, après l'incendie

Un avis pour le contrôle technique des travaux court jusqu'au 21 novembre

P.6 Mise en place effective de la Couverture médicale des travailleurs togolais

## L'Inam pour les fonctionnaires, la Muctam pour les «zémidjan»

*\* Le taux de couverture à la Muctam s'élève à 80% pour le Zem et son client*

P.6 Opération « Togo propre »  
La NJSPF a drainé ses membres dans les rues de la capitale



Le Premier Ministre remettant des motos types aux bénéficiaires

P.7 Pour mieux se rapprocher des populations  
Début d'installation des Directions Régionales du Ministère du Développement à la Base

P.3 Au regard de leurs effets néfastes sur l'économie  
La prévention de la corruption et infractions assimilées confiée à une Haute autorité

P.4 Après la mise en place de l'arsenal juridique indispensable  
Plus de 39 milliards Cfa nécessaires pour réhabiliter et rénover l'hôtel 2 Février

*\* Une estimation de 400 emplois à créer dans le secteur des B&TP.*



# PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales  
• Politique  
• Economie  
• Société  
• Sport  
• Culture...  
- Informations Internationales  
- Réflexions...

## REPÈRES

## Alphonse Kpogo quitte ADDI pour divergence

L'Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI) enregistre une défection en son sein. Son député, Alphonse Kpogo quitte la barque. Ce départ visiblement, n'a rien dit au parti puisque, selon Dr Kampatibe, le parti prend acte en attendant que les textes du parti soient mis en application.

« Depuis un moment, les agissements de Kpogo laissent voir que, l'homme devient militant ANC. Si lui-même quitte le parti, nous, on ne dit rien », a laissé entendre, Dr Kampatibe, 1er Vice-président du parti. « La nouvelle orientation politique de l'ADDI ne cadre plus avec mes convictions politiques et la lutte au côté du peuple togolais pour la reconquête de sa liberté. Afin d'être en accord avec moi-même, je démissionne du parti ADDI à compter de ce jour 05 novembre 2015 », écrit l'ancien député de l'ADDI dans sa lettre de démission transmise au parti. Seulement, Alphonse Kpogo n'a pas dit où ils s'abriteront. Certaines personnes disent déjà que, l'homme fait des pieds pour devenir membre de l'ANC de Jean-Pierre Fabre. Sera-t-il accepté ? Les jours à venir nous situeront. Rappelons que pour cette législature, Alphonse Kpogo est le deuxième député démissionnaire sur les listes sur lesquelles ils ont été élus. Avant lui, Dimon Oré élu sur la liste UFC a démissionné pour créer sa propre formation politique.

## En prélude au 3 décembre

Le groupe musical des personnes en situation de handicap, Happy Brothers, a animé un concert destiné à sensibiliser les élèves du cours primaire public de Bè-Klikamé sur les personnes handicapées et leur insertion sociale.

C'était le 7 novembre 2014. Le groupe fera des prestations prochaines dans trois autres écoles avant la fin de ce mois. C'est l'ambassade des Etats-Unis au Togo qui organise les quatre concerts de ce groupe musical dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, commémorée chaque 3 décembre. Un grand concert du groupe musical des Happy Brothers est prévu lors de cette journée internationale.

## Gestion des inondations de la ville de Lomé et ses environs

Comment gérer convenablement l'inondation à Lomé et dans ses banlieues ? La question fait réfléchir plus d'un, particulièrement les autorités togolaises. Pour faire face à l'inondation, le cabinet du ministère de l'environnement a présenté officiellement la cartographie topographique de la gestion des inondations de la ville de Lomé.

Ce document cartographique constitue une base de données pour la réalisation d'un outil efficace pour la gestion des inondations de la ville de Lomé et ses environs. Le gouvernement togolais, à travers le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière et la Direction Générale de la Cartographie a prévu depuis 2010 l'élaboration d'une carte topographique de gestion des inondations à Lomé et ses environs. La réalisation de cette cartographie se situe dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT). A souligné M. Amidou MOROU, coordonnateur du PGICT. Cette cartographie, réalisée par le groupement de consultants GEOCONSULT/GESTER, constitue un outil de planification et d'aide à la décision pour le gouvernement. Selon, Samer Jad, directeur des opérations Afrique, à Geoconsult Internatles, il ressort trois produits essentiels des résultats de l'élaboration, à savoir : la cartographie des aléas qui permet d'identifier les zones susceptibles aux risques d'inondation ; la cartographie de vulnérabilité sur les agglomérations, zones agricoles et réseau de transport, et de surcroît sur la population vulnérable ; et la cartographie des risques qui exprime le niveau de risque capable d'occasionner une catastrophe. Pour M. DAKEY Koffi, directeur général de la cartographie, le projet gestion intégrée des catastrophes et des terres est un projet multi acteurs dans une dynamique d'opérationnalisation de la notre plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes. Il est à signaler également que les travaux ont été conduits sous la supervision du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat par le truchement de la Direction Générale de la Cartographie qui a contrôlé et validé tous les processus et les produits à livrer conformément au contrat. L'élaboration de cette cartographie a bénéficié d'un appui des partenaires dont la Banque Mondiale. Le Dr HOUNKPE Koffi, représentant du représentant résident de la Banque Mondiale au Togo, a salué ce projet ambitieux du gouvernement togolais.

## Du 14 au 16 novembre

Le festival international des danses traditionnelles et contemporaines aura lieu du 14 au 16 novembre 2014 sur le terrain de Forever à Lomé. Il a été lancé ce vendredi 7 novembre par les organisateurs.

Chaque année depuis 2012, la compagnie Sojaf organise un festival international de danse traditionnelle et contemporaine en invitant des troupes de ballets de pays voisins pour confronter leurs expériences avec les groupes d'artistes togolais. Cette 3e édition, aura une particularité, en dehors des prestations chorégraphiques, il y aura un défilé de mode précédé d'une exposition de perles anciennes africaines (djonou), une séquence royale consistant à apprécier les tam-tam, chansons et les slogans de ralliement spécifiques à quatre cours royales togolaises et une mini foire gastronomique au cours de laquelle les personnalités et le public seront invités à suivre les démonstrations culinaires et la dégustation des menus et autres plats en voie de disparition de toutes les cinq régions de notre pays. Ce festival va regrouper les pays comme le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo. Il est à sa 3e édition et a pour promotrice Mme Dédé Sodji.

Dans le cadre du festival de films ALIMENTERRE, le Centre culturel Mytro Nunya organise le vendredi 14 novembre, une soirée "Nourrir les villes", un film sur l'agroalimentaire et les produits bios. Le film est du Français Henri Renaud du Jardin des Cocagnes.

## Cinéma au Centre Culturel Mytro

## Soirée "Nourrir les villes"

Complexes agro-industriels à la périphérie des villes ou maraîchage urbain ? Comment nourrir la ville quand celle-ci engloutit de plus en plus de terres ? Différents modèles ont récemment vu le jour, qui sont aux antipodes les uns des autres.

Entre une agriculture de plus en plus industrialisée et des productions bio, des potagers collectifs et des serres géantes, ce documentaire passe en revue quelques exemples. Près de Bangalore, en Inde, l'agronome néerlandais Pieter Smeets a ainsi

créé un "agro-parc" géant, censé approvisionner la mégapole de façon plus efficace. Berlin, à l'inverse, est devenue la capitale de l'urban farming, ou agriculture urbaine, un mouvement qui a le vent en poupe.

Entrée Libre - 18h30

## Cinéma

## Trois films soutenus par le Fonds francophone primés

La deuxième édition des Trophées francophones a récompensé plusieurs films. Et trois de ces films sont soutenus par le Fonds francophone (OIF/CRITEF). La cérémonie des trophées francophones du cinéma s'est tenue vendredi 31 octobre dernier, au Pavillon Gabriel à Paris, sous la présidence de la comédienne malienne Aissa Maïga.

Les Trophées Francophones du Cinéma ont pour vocation de promouvoir le cinéma francophone dans sa diversité.

La deuxième édition des Trophées francophones (Dakar) a récompensé :

Lionel Baier : réalisation pour Les grandes ondes, (à l'ouest) (Suisse)  
Marème Demba Ly : rôle féminin pour Des étoiles, réalisé par Dyana Gaye (Sénégal)

Guillaume Gallienne : rôle masculin pour Les garçons et Guillaume, à table !, réalisé par Guillaume Gallienne (France)

Adila Bendimerad : second rôle féminin pour Le Repenti, réalisé par Merzak Allouache (Algérie)

Anne Paulevich et Philippe Blasband : scénario pour Tango libre, réalisé par Frédéric Fonteyne (Belgique)

Souleymane Seye Ndiaye : second rôle masculin pour Des étoiles, réalisé par Dyana Gaye (Sénégal)

Sochea Chun, Chanry Crauch, Sarith Mang et Savoeun Norg : contribution technique pour les décors de L'image manquante, réalisé par Rithy Panh (Cambodge)

Sur le chemin de l'école, réalisé par Pascal Plisson (France) et Hercule contre Hermès, réalisé par Mohamed Ulad (Maroc) : ex-aequo pour le documentaire

Tshoper Kabambi : court-métrage



Marème Demba Ly

pour Mbote ! (République démocratique du Congo)

Sébastien Pilote : long-métrage de fiction pour Le démantèlement (Québec/Canada).

Les films passeront en ce mois de novembre sur la chaîne de télévision TV5.

Principale source de financement

des créations cinématographiques et télévisuelles des pays francophones du Sud, le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, créé en 1988, a contribué à la production de 1 400 œuvres de cinéma et de télévision représentant plus de 1 600 heures de programmation

originale. Les subventions couvrent l'aide à la production, au développement (réécriture, repérages, faisabilité), à la finition (postproduction, doublage, sous-titrage) et à la diffusion de films de fiction et de documentaires. Les dossiers, présentés par des sociétés de production, privées ou publiques, sont sélectionnés par une commission composée de professionnels de la télévision et du cinéma. Pour 2010-2013, le Fonds a évolué vers une logique d'accompagnement visant la recherche de la qualité et de la viabilité économique des productions soutenues. Le soutien aux créations en langues locales et l'exigence du sous-titrage en langue française permettent de toucher les publics les plus larges possibles, à commencer par les publics nationaux.

## Francophonie

## Rapport sur l'état de la langue française à l'ONU

À l'occasion du lancement de l'ouvrage "La langue française dans le monde", publié aux éditions Nathan, la RPNY a organisé un petit-déjeuner de presse le 5 novembre 2014. Cette rencontre a réuni une trentaine de journalistes, des représentants et des attachés de presse des Missions permanentes et des Consultats francophones.

A cette occasion, l'Ambassadeur Paul Robert Tiendrebeogo, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies, a présenté l'ouvrage. Les participants ont pu prendre connaissance de l'état des lieux de la place et de l'usage du français dans le monde, et plus spécifiquement en Amérique, dans les Caraïbes et aux Nations



Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie

unies.

Les échanges ont permis d'aborder les questions liées à l'usage pratique de la langue française dans les organisations internationales comme l'ONU, au multilinguisme et à la "Francophonie économique".

Le même jour, le Représentant permanent a saisi l'occasion de la présentation de ses lettres de nomination au Secrétaire général des Nations unies pour lui présenter ce rapport dont il lui a remis un exemplaire.

Préfacée par Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, la nouvelle édition de cet ouvrage réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF, a pour principal objectif de fournir aux spécialistes, mais aussi au grand public, des données fiables sur la situation de la langue française dans plusieurs domaines. Source unique d'informations chiffrées et

scientifiquement établies, le lecteur y trouvera cartographies et enquêtes inédites (le français en Afrique centrale et orientale; l'image du français par rapport aux langues nationales et à l'anglais dans plusieurs capitales africaines) ainsi que des nouvelles études (les variétés du français; la valeur économique de la langue française; l'enseignement du français en Chine; la place du français sur internet...).

QUELQUES CHIFFRES sur l'état du français dans le monde.

\* Le français est aujourd'hui la 5e langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteurs

\* Le français est la 2e langue apprise comme langue étrangère après l'anglais

\* Le français est la 3e langue des affaires dans le monde

\* Le français est la 4e langue d'internet

\* Il y a 125 millions d'apprenants du/en français...



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N° 0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan SOUZA  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLA G.

Au regard de leurs effets néfastes sur l'économie

## La prévention de la corruption et infractions assimilées confiée à une Haute autorité

**Late Pater**

En vertu de la Convention des Nations Unies contre la corruption que le Togo a signée le 10 décembre 2003, puis ratifiée le 6 juillet 2005, on affirme au ministère de la Justice que l'Etat togolais est tenu à une double obligation : réprimer la corruption et les infractions assimilées, et de prévenir le phénomène de corruption pour réduire et, à terme, éradiquer ces infractions. Ces obligations découlent également de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption signée par le Togo le 30 décembre 2003 et ratifiée le 14 septembre 2009, et du Protocole de lutte contre la corruption de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) signé à Dakar, au Sénégal, le 21 décembre 2001.

A la lumière de ces instruments internationaux, particulièrement la Convention des Nations Unies, «il est apparu nécessaire d'accorder une attention particulière à la prévention, notamment à travers la promotion active d'une culture de la probité, de l'intégrité et de la transparence. Cette démarche est devenue indispensable au bon fonctionnement des différents secteurs actifs de notre pays ainsi qu'à l'assainissement des rapports entre le secteur public et le secteur privé et à l'ancrage de la bonne gouvernance», indique un communiqué officiel. L'adoption, en conseil des ministres le 3 novembre 2014, d'un avant-projet de loi portant création de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées répond au souci de renforcer la lutte contre la corruption en établissant une autorité administrative indépendante chargée exclusivement de la prévention de la corruption et d'une collaboration active avec l'institution judiciaire, qui est traditionnellement chargée de la répression. Ce texte vient, en effet, renforcer et compléter efficacement le dispositif répressif de la corruption prévu par le projet de loi portant nouveau code pénal et le projet de loi portant nouveau code de procédure pénale, précise le communiqué du conseil des ministres.

Entre autres attributions, la Haute autorité veille à la mise en œuvre, au sein de l'administration publique, des établissements publics ou de toutes personnes morales légalement constituées, des actions appropriées de formation et de mise en conformité, visant à prévenir la corruption et les infractions assimilées. Elle évalue périodiquement les instruments juridiques et les mesures administratives de lutte contre la corruption, notamment au moyen d'indicateurs et d'analyses statistiques. Elle œuvre à la réflexion en vue de l'adoption par les organismes publics et privés d'un manuel de politiques de formation des personnels, de codes de



**Koffi Esaw, Ministre de la Justice**

déontologie et de conduite, de procédures de conformité et d'audit, afin notamment d'assurer la transparence et l'intégrité des procédures de passation et du contenu des marchés publics et des

contrats commerciaux. Elle maintient à jour la liste des entreprises condamnées pour violation des règles relatives à la corruption et les infractions assimilées en matière de marchés publics. Elle coopère

avec les autorités judiciaires compétentes en matière de corruption et infractions assimilées, etc.

En matière de coopération avec les autorités judiciaires, la Haute autorité peut recueillir toutes informations relatives à des faits de corruption ou d'autres infractions assimilées et les transmettre, avec discernement, aux autorités judiciaires compétentes, en maintenant confidentielle, sous peine de poursuites pénales, l'identité des dénonciateurs si ceux-ci en font la demande, en veillant au respect de la présomption d'innocence. Elle dispose, dans le respect du principe du contradictoire, d'un droit d'intervention devant les juridictions pénales pour faire valoir ses observations écrites ou orales, portant sur l'interprétation et

l'application des principes de droit applicables à la cause. Les observations écrites de la Haute autorité sont communiquées à toutes les parties et enregistrées au greffe de la juridiction. Le ministère public communique le dossier pénal au président de la Haute autorité au plus tard un mois avant l'audience, sauf urgence due en cas de citation directe ou de flagrant délit, auxquels cas la communication du dossier pénal est faite dans un délai raisonnable avant l'audience.

La Haute autorité est composée de sept membres, à savoir : quatre nommés par le président de la République, dont le président, un par le président de l'Assemblée nationale, un par le président de la Cour des comptes, et un par le président du Sénat. Trois membres au moins sont des personnalités

n'appartenant pas à l'administration. Tous les membres sont nommés par décret en conseil des ministres pour une durée de trois ans non renouvelable. Ils sont placés en position de détachement en vue d'exercer leur fonction à temps plein, sauf pour ceux qui exercent des activités universitaires à poursuivre leurs activités de recherches et d'enseignement.

La Haute autorité comprend une plénière, un bureau de trois membres et un secrétariat permanent. Le texte sera soumis à l'examen et à l'adoption des députés. S'il est adopté, il abroge les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2001-095/PR du 9 mars 2001 portant création d'une certaine Commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique.

### Election présidentielle de 2015

## 4.088 Centres de recensement et de vote pour la révision des listes électorales

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a créé 581 nouveaux Centres de recensement et de vote (CRV), outre les quelques 3507 qui ont servi lors du recensement électoral en vue des Législatives de juillet 2013, dans le cadre de la révision des listes électorales en vue de l'élection présidentielle de 2015. La révision des listes électorales se fera dans les 4.088 Centres de recensement et de vote opérationnels pour recevoir les électeurs et autres pétitionnaires. C'est la décision prise par la Commission électorale après les conclusions des travaux préparatoires de la sous-commission des opérations

électorales, de la formation et de l'informatique.

En conséquence, la plupart des préfectures connaissent une augmentation du nombre de Centres de recensement et de vote qu'elles abritent. Certains nouveaux CRV sont créés pour répondre aux nouveaux besoins et exigences constatés dans les préfectures. D'autres en revanche visent à désengorger d'anciens CRV qui connaissaient une trop forte concentration d'électeurs. Pour d'autres encore, il s'est agi du transfert, du déplacement d'un ancien CRV vers un nouveau site plus approprié.

L'augmentation du nombre de Centres de recensement et de vote

ZONES	PREFECTURES
Zone 1	Kloto, Agou, Vo, Yoto, Lacs, Zio, Bas-Mono, Golfe, Avé, Lomé-commune 1, Lomé-commune 2, Lomé-commune 3, Lomé-commune 4, Lomé-commune 5
Zone 2	Kpélé, Danyi, Amou, Akébou, Wawa, Ogou, Haho, Moyen-Mono, Est-Mono, Anié, Blitta, Sotouboua, Tchamba
Zone 3	Tchaoudjo, Assoli, Bassar, Dankpen, Kozah, Binah, Doufelgou, Kéran, Oti, Tandjoaré, Tône, Cinkassé, Kpendjal

fait suite à la mission d'évaluation entreprise en juillet et août 2014 par les équipes de supervision de la CENI dans toutes les régions du pays. La création de nouveaux CRV vise surtout à les rapprocher des électeurs afin que ces derniers aient davantage de facilités à participer à la révision des listes

électorales.

Ces centres sont répartis sur les trois zones selon la répartition géographique des opérations de révision des listes électorales. En effet, le territoire national est subdivisé en trois zones (voir le tableau de la répartition des préfectures par zone) afin de faciliter

la gestion des opérations de révision par la CENI et ses démembrements.

A rappeler que les CRV sont animés par les Comités de listes et cartes (CLC), des démembrements de la CENI chargés du recensement électoral, de la révision des listes électorales et de la délivrance des cartes d'électeurs.

### En vue de bénéficier pleinement du CRADAT

## L'Exécutif envisage anticiper le paiement de ses contributions annuelles

Dans la foulée des instructions données au gouvernement par le chef de l'Etat afin de régulariser les contributions 2014 du Togo au Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) dont le pays est membre, l'on apprend du ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale que la proposition est également avancée de régler ces contributions «pour plusieurs années par anticipation, afin d'éviter des relances». Conformément aux dispositions de la convention portant statuts du Centre, les contributions des Etats-membres sont dues à partir du 1<sup>er</sup> janvier et doivent être versées au plus tard le 31 mars de la même année par virement au compte bancaire du CRADAT. La contribution annuelle du Togo s'élève à près de 6 millions de francs Cfa (plus précisément 5 938 140

francs). Ces dernières années, le pays a apuré ses arriérés de contributions. La contribution de l'année en cours, qui a connu un certain retard, est heureusement en train d'être régularisée, affirme-t-on au même ministère.

En janvier 1965, avec l'aide financière des programmes d'assistance technique des Nations Unies, le Centre de perfectionnement des cadres de l'administration du travail (CPCAT) fut inauguré. Il devient, dès 1969, le Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT), faisant ainsi ressortir sa vocation régionale. Les Etats membres sont aujourd'hui au nombre de dix-huit, tous francophones. Les objectifs du Centre consistent essentiellement à la formation initiale ou continue, à la spécialisation, le perfectionnement,

le recyclage des cadres des administrations et services publics, notamment du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé au travail, du travail des enfants, des ressources humaines, des cadres syndicaux et gestionnaires d'entreprises. Ils consistent également au recyclage des responsables des organisations professionnelles des Etats membres dans le domaine des questions sociales, notamment le travail, la sécurité sociale, l'emploi, la main d'œuvre, le management, la santé et la sécurité au travail et formation des formateurs.

S'agissant du Togo, entre autres pays membres, il bénéficie de la formation complémentaire pratique, chaque année, au profit d'un inspecteur du travail, et de la formation d'un gestionnaire en ressources humaines. Entre juillet

et août 2013, trente inspecteurs du travail ont bénéficié d'une formation délocalisée à Lomé, au même moment où un inspecteur du travail est formé à Yaoundé, au Cameroun. Mieux, le compatriote Ayi Klouvi, inspecteur du travail, est recruté au Centre en qualité de directeur des études depuis septembre 2010. Au CRADAT, le constat est fait que la plupart des Etats membres ne respectent pas les échéances qu'ils se sont librement fixées en signant la convention. En conséquence, le conseil d'administration, réuni début mars dernier en session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), a souhaité que l'attention des hautes autorités des Etats membres soit attirée sur la nécessité de verser régulièrement et à temps les contributions dues par leur Etat. Un courrier a été adressé à cet effet, le

29 avril dernier, aux chefs d'Etat relatif à l'intégration du CRADAT comme pôle de développement du capital humain en Afrique subsaharienne.

Après les indépendances, pour le fonctionnement des services publics ou de l'administration du travail, les Etats africains faisaient former leurs cadres supérieurs en France. Pour les cadres moyens, un programme annuel de formation technique est conçu et organisé par l'Institut des hautes études d'Outre-mer à Paris. Mais les ministres du Travail avaient voulu que la formation soit assurée sur place. Aussi décidèrent-ils, au premier abord, de créer un centre de formation des cadres moyens, au Cameroun, à cause des structures d'enseignement disponibles à Yaoundé (Université et Ecole nationale d'administration).

## Après la mise en place de l'arsenal juridique indispensable Plus de 39 milliards Cfa nécessaires pour réhabiliter et rénover l'ensemble immobilier de l'hôtel 2 Février

\* Une estimation de 400 emplois à créer dans le secteur des B&TP.

John Afolabi

Comme prévu, tout est allé très vite avec le «oui» à l'unanimité des députés, le 6 novembre 2014, pour le projet de loi de transfert portant nationalisation de l'ensemble immobilier et mobilier de l'hôtel 2 Février (déjà promulgué sous le n°2014-015 du 7 novembre 2014), adopté trois jours plus tôt par l'Exécutif. Dès le 7 novembre, les députés ont validé le projet de loi portant autorisation accordée à l'Agence de la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF) de négocier et d'accorder des avantages dérogatoires ou complémentaires, en application du code des investissements. Principalement l'article 48 qui pose la condition d'un programme d'investissement revêtant «un caractère stratégique au regard des perspectives en termes de transfert de compétence et l'utilisation des technologies, création d'emploi ou de contribution au développement territorial ou environnemental», et l'article 49 qui prévoit la mesure dérogatoire à négocier et accorder par l'API-ZF qu'après l'approbation de l'Assemblée nationale. Et c'est dans ce cadre législatif et réglementaire qu'est élu le projet de financement, de réhabilitation, de rénovation, d'exploitation technique et commerciale, d'entretien et de maintenance de l'hôtel 2 Février.

Le Gouvernement a donc choisi de faire jouer le cadre juridique et fiscal permettant de réaliser le projet qui, dit-on, sera confié à des professionnels qualifiés. L'ambition est de faire de l'hôtel 2 Février un hôtel 5 étoiles susceptible de redevenir une référence dans le domaine du tourisme d'affaires et un haut lieu de rencontres professionnelles et diplomatiques. A en croire un document établi par le ministère de l'Economie et des finances, «cela nécessite une mobilisation importante de capitaux (de l'ordre de 75 millions de dollars US ou 60 millions d'euros) = 39.357.420.000 francs Cfa pour la réhabilitation et la rénovation de l'ensemble immobilier, laissé dans un état déplorable par son ancien propriétaire». Avec la précision que ce montant est largement supérieur au seuil de déclenchement de l'agrément qui permet l'octroi des exonérations de droit commun (600 millions de francs Cfa).

Autres précisions : durant la phase de construction, le projet est de nature à créer des emplois directs et indirects. On estime que 400 emplois sur 600 pourraient être créés dans le secteur des bâtiments et travaux publics, que les entreprises locales de ce secteur seront appelées à intervenir dans la réalisation. Durant la phase d'exploitation, l'impact économique attendu est substantiel : près de 500 créations d'emploi dans

le secteur de l'hôtellerie ; la maintenance de l'ensemble immobilier reviendra naturellement aux entreprises togolaises qualifiées ; l'approvisionnement local sera largement sollicité, que ce soit dans



Adji Otèth Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

le domaine alimentaire ou celui concernant le marché des pièces de rechange et d'équipements et d'autres services. Il se dit aussi que le projet va permettre un important transfert de savoir-faire en matière hôtelière au bénéfice de plusieurs centaines de personnes, souvent jeunes, qui seront formées. Les retombées fiscales seront également sensibles, malgré le régime incitatif qui sera consenti, dès lors que le chiffre d'affaires de l'hôtel 2 Février générera de la TVA sur la vente des produits et services aux clients de l'hôtel, que l'approvisionnement local sera générateur de TVA, de même que l'activité des boutiques qui seront installées dans l'hôtel.

Officiellement, on argumente que cette possibilité de financement des projets en rémunérant le partenaire par l'octroi de régimes fiscaux et douaniers incitatifs fait que l'Etat évite de recourir à l'emprunt bancaire traditionnel qui grève, par essence, ses capacités de trésorerie et sa capacité d'endettement. L'approbation obtenue des députés, le 7 novembre dernier, «ne signifie pas un manque à gagner pour les recettes budgétaires de l'Etat, mais

est la contrepartie d'un financement qui tend à valoriser un actif qui demeurera sa propriété», dit-on.

En rappel, l'hôtel 2 Février a été construit par l'Etat togolais en 1980. En 2006, à la suite d'un

rapprochement entre le Togo et la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne, il a été décidé, par le décret n°2006-002 du 8 mars 2006 portant autorisation de cession de l'hôtel 2 Février, de transférer la propriété dudit hôtel à la société de droit libyen Libyan Arab African Investment Company (LAAICO), au visa de l'ordonnance n°94-002 du 10 juin 1994 portant désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises. En vertu d'un protocole d'accord en date du 9 mars 2006 entre le Togo et LAAICO, d'importantes exonérations fiscales et douanières ont été accordées. LAAICO s'engagea, de son côté, à réaliser d'importants travaux de réhabilitation de l'hôtel. En 2008, la propriété de l'ensemble immobilier a été transférée à la société anonyme de droit togolais Libyan Arab African Investment Company (LAAICO-Togo S.A), créée en 2006 et devenue Libyan African Investment Company (LAIICO-Togo S.A). Depuis 2006, l'hôtel 2 Février n'est plus exploité ; les travaux de réhabilitation n'ont pas été accomplis. Jusqu'à sa nationalisation.

## En raison de la production de pétrole La zone Cémac souffre d'un excès de liquidités

Mis à part la République centrafricaine (RCA), tous les pays de la zone Cémac sont producteurs de pétrole et souffrent d'un excès de liquidités qui nuit à leur politique monétaire. «L'excès de liquidités devrait être réduit pour renforcer les canaux de transmission de la politique monétaire», juge Mario de Zamaroczy, chef d'une mission du Fonds monétaire international (Fmi) auprès de la Cémac et du Cameroun. Pour le FMI, les banques commerciales et les établissements de microfinance de la Cémac sont surliquides, alors que l'activité économique n'est pas suffisamment

financée. Pour M. de Zamaroczy, «les banques ne prêtent pas assez parce qu'elles n'ont pas un système de garantie suffisamment efficace pour octroyer des crédits». Aussi préconise-t-il de «réformer le cadre régional de surveillance budgétaire actuel pour assurer la viabilité à long terme des pays riches en pétrole de la Cémac», de mettre en œuvre une application plus stricte des normes prudentielles et d'accélérer la restructuration des banques non viables. La Cémac regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Tchad, la Guinée équatoriale et la RCA.

## Reconstruction du bâtiment principal du marché de Kara, après l'incendie Un avis pour le contrôle technique des travaux court jusqu'au 21 novembre

Suivant une publication dont L'UNION a obtenu copie, le Gouvernement togolais a obtenu du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) un financement pour couvrir les coûts du projet de reconstruction du bâtiment principal du marché de Kara, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour le contrat de prestations de contrôle technique des travaux. Un avis à manifestation d'intérêt est donc lancé aux bureaux de consultants intéressés, et ce jusqu'au 21 novembre prochain.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'assistance au maître d'ouvrage et à l'architecte pour le démarrage du chantier des travaux ; la surveillance et le contrôle technique de l'exécution des travaux par les entreprises ; les pré-réceptions et les réceptions techniques des matériaux, des équipements et des ouvrages exécutés ; la participation aux réunions périodiques de chantier, et au maître d'ouvrage délégué ou à l'architecte chaque fois que de besoin ; l'assistance au maître d'ouvrage et à l'architecte pour la réception provisoire et la réception définitive des ouvrages réalisés, pour la vérification de la conformité des plans de recollement produits par les entreprises de travaux, et dans la vérification des conditions d'établissement et de mise en œuvre de la garantie décennale. Les bureaux de consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour



Faure Gnassingbé à Kara, devant les ruines du bâtiment incendié

les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Ils peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. La durée totale des prestations du bureau sélectionné est estimée à 18 mois.

Il faut rappeler que, sur le site de Kara, c'est un immeuble à 3 niveaux (rez-de-chaussée et 2 étages) qui va être construit sur une surface bâtie de 20.200 m<sup>2</sup>, avec clôture de périmètre, aire aménagée pour parking, voirie et réseaux divers. Le rez-de-chaussée servira de distribution populaire, locaux de sécurité, parking en plein air, etc., le 1<sup>er</sup> étage de grande distribution et le 2<sup>ème</sup> étage de centre de négoce, de services et de technologies. Sans oublier les équipements qui se résument en postes de sécurité (police, central de télésurveillance et de sécurité incendie),

administration du marché, toilettes publiques, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, service d'entretien et de maintenance, protection contre la foudre, circulations exclusivement piétonnes, assainissement, sonorisation, etc.

En janvier 2013, les bâtiments principaux des marchés de Kara et de Lomé ont été ravagés par des incendies criminels. Par un appel à candidatures, ouvert aux architectes ou groupes d'architectes de l'espace UEMOA, un concours d'idées ou de projets architecturaux avait été lancé pour la reconstruction desdits bâtiments. Le groupement d'architectes Sara Consult a remporté le 1<sup>er</sup> Prix d'une valeur de cinq millions de francs Cfa pour le marché de Lomé ; Espace Architecture a décroché le 1<sup>er</sup> Prix de même valeur pour le marché de Kara. D'ici à la fin 2014, il est attendu l'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

## Selon le Fonds monétaire

### La situation sécuritaire régionale plomberait l'économie du Niger

«Les perspectives à moyen terme restent favorables. La croissance devrait rebondir à 6,5 % en 2014 et être soutenue à moyen terme, car deux grands projets dans le secteur des ressources naturelles (exportations de pétrole brut et production d'uranium) devraient être mis en route en 2017 et en 2019, respectivement». C'est ce qu'affirmait une récente mission du

Fonds monétaire international (Fmi) conduite dans le pays par Cheikh Anta Gueye. Les risques pesant sur les perspectives sont à la fois internes et externes. À court terme, le risque principal est une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire régionale, qui pourrait peser lourdement sur les entrées d'investissements directs étrangers, l'activité du secteur privé et le budget.

Le pays reste vulnérable aussi aux chocs climatiques, à la volatilité des cours des produits de base et à la prévisibilité limitée de l'aide des bailleurs de fonds.

Il est prévu que le Conseil d'administration du FMI achèvera les consultations de 2014 au titre de l'article IV et procédera à la revue de l'accord FEC en décembre 2014.

## En Côte Ivoire

### Le groupe pétrolier Total se lance dans le fast-food

Tweat est la nouvelle enseigne de fast food qui ambitionne une expansion panafricaine. Ce nouveau restaurateur est le fruit d'une association du groupe pétrolier Total et de la Société ivoirienne de productions animales (SIPRA). Les deux compagnies se sont en effet associées pour créer la Société africaine de restauration

(SARES) qui sera chargée de la gestion des restaurants Tweat, rapporte l'agence Ecofin. Selon l'Agence ivoirienne de presse, pour ses débuts, Tweat disposera de quatre restaurants à travers la Côte d'Ivoire et se déploiera dans 5 autres espaces d'ici la fin de cette année. La chaîne, qui créera 125 emplois en 2014, se servira de la

bonne couverture du territoire ivoirien par Total : «La plateforme de service station sera utilisée mais aussi hors station», a déclaré Jean-Marie Acka, PDG de SIPRA. Après la conquête de la Côte d'Ivoire, la SARES qui dispose d'un capital de 250 millions de francs Cfa visera le marché sous-régional.

FOOTBALL/CAN 2015

## Le Maroc maintient sa demande de report

Les autorités marocaines maintiennent leur demande de report de la Coupe d'Afrique des nations de football, prévue du 17 janvier au 8 février 2015 au Maroc. Elles restent inflexibles face à la Confédération africaine, par peur du virus Ebola. La CAF doit décider d'une annulation, d'une délocalisation et/ou d'un report du tournoi, aujourd'hui.

La Coupe d'Afrique des nations 2015 de football n'aura pas lieu au Maroc du 17 janvier au 8 février prochain. Sauf revirement, le Royaume chérifien a renoncé à accueillir la plus grande compétition sportive du continent. En effet, les autorités marocaines ont maintenu leur demande de report de la compétition, par peur du virus Ebola. Le Maroc s'oppose ainsi à la Confédération africaine de football (CAF) qui était restée inflexible suite à sa demande de repousser la CAN 2015.

Cette décision est "dictée par des raisons sanitaires de la plus haute dangerosité, liées aux risques sérieux de propagation de la pandémie mortelle Ebola", explique le ministère de la Jeunesse et des sports dans un communiqué.

La CAF, instance tutélaire du football africain, doit désormais prendre une décision aujourd'hui à l'issue d'une réunion de son Comité exécutif. Il s'agira soit d'accéder à la demande du Maroc, ce qui serait un aveu d'impuissance, soit d'annuler la CAN 2015. C'est l'option la moins plausible tant la CAF est dépendante des retombées financières de la Coupe d'Afrique.

L'institution que dirige Issa Hayatou s'est déjà montrée inflexible sur l'idée d'un report et pourrait soit trouver un ou deux autres pays hôtes, soit reporter la CAN 2015 en juin ou en janvier/février 2016. Cette



deuxième hypothèse semble plus réaliste. Elle entraînerait l'annulation ou le report du Championnat d'Afrique des nations (le CHAN 2016 au Rwanda), une coupe d'Afrique de moindre importance réservée aux joueurs évoluant sur le continent.

### Le Maroc sanctionné ?

Quelle que soit l'option choisie, elle ne sera pas sans conséquence pour la CAF qui pourrait faire payer cette situation au Maroc. L'article 90 du règlement de la CAN prévoit qu'un pays hôte se désistant subira des "sanctions disciplinaires", laissées à la discrétion de la CAF. De fait, le football marocain pourrait être suspendu pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Côté finan-

ces, la CAF infligera 50.000 dollars d'amende et réclamera surtout "la réparation de tous les préjudices moraux et financiers causés". Reste que le Maroc ne s'est pas officiellement désisté...

La demande de report de la CAN 2015 a suscité un vif débat en Afrique et ailleurs, ces derniers jours. Les autorités marocaines ont-elles raison d'avoir peur d'Ebola ? Des trois pays les plus touchés par le virus, seule la Guinée reste en mesure de se qualifier pour la phase finale. D'autre part, la plupart des joueurs africains évoluent en Europe, loin des foyers d'infection. Enfin, la Coupe d'Afrique des nations génère peu de tourisme con-

trairement à un Championnat d'Europe ou à une Coupe du monde.

Par ailleurs, des voix se sont élevées pour dénoncer le manque de cohérence des autorités marocaines. Celles-ci ont accueilli des rencontres de l'équipe nationale de Guinée, interdite de matches à Conakry par la CAF, pour des raisons sanitaires. Et le Maroc est le seul pays à avoir maintenu des liaisons aériennes vers la Sierra Leone, la Guinée et le Liberia. Enfin, le Maroc a maintenu l'organisation de la Coupe du monde des clubs de foot en décembre prochain. Les autorités marocaines ont balayé ces critiques et invoquent le principe de précaution.

## Amara Traoré préconise

### "une réponse technique" à Willy Sagnol

L'ancien sélectionneur des Lions du Sénégal, Amara Traoré, a invité les observateurs à répondre sur le plan technique à Willy Sagnol dont "les propos sur le joueur type africain frise le racisme".

"En tant que technicien, on sait qu'il est difficile voire impossible de voir un footballeur qui concentre toutes les qualités", a expliqué le technicien sénégalais, actuel entraîneur du Jaraaf de Dakar.

Se livrant à une analyse du "joueur

typique africain", Willy Sagnol, a parlé d'un joueur "pas cher quand on le prend, prêt au combat généralement, qu'on peut qualifier de puissant sur un terrain".

"Mais, le foot ce n'est pas que ça, ajoute-t-il. C'est aussi de la technique, de l'intelligence, de la discipline. Il faut de tout. Des nordiques aussi, c'est bien les nordiques, ils ont une bonne mentalité".

"En prenant les cas de Messi et de Ronaldo, on peut qualifier l'un de technique et l'autre de physique, mais cela

n'enlève en rien à leurs qualités intrinsèques", a analysé Amara Traoré.

L'ancien attaquant de Gueugnon (France) rappelle que le Brésilien Pelé et le Libérien Georges Weah "sont des Blacks mais sont classés parmi les plus grands joueurs du monde".

"Même s'ils ne concentrent pas en eux toutes les qualités, on peut dire sans risque de se tromper que ces deux-là battent en brèche les idées de Sagnol qui a prêché par méconnaissance et par légèreté", a-t-il dit.

Même "s'ils avaient du talent, la plu-

part de ces joueurs ont des dominantes et ça na rien à voir avec la couleur de la peau", a-t-il indiqué, rappelant que dans le milieu sportif, il est rare de voir des racistes.

Un raciste "n'a rien à faire dans le sport puisqu'en sport, c'est l'ouverture et le respect de l'autre", a par ailleurs ajouté Amara Traoré. Selon lui, Sagnol "n'est même pas conscient des dégâts que sa sortie peut causer".

## Le CIO félicite le CNO de Sierra Leone pour sa réaction rapide dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola

Le président du Comité International Olympique (CIO), Thomas Bach, a rencontré vendredi le Dr Patrick Coker, le président du Comité National Olympique de Sierra Leone (CNO), afin de discuter des efforts déployés pour lutter contre l'épidémie d'Ebola.

Le président Bach a félicité le CNO pour avoir réagi rapidement en aidant l'équipe britannique en charge de la lutte contre la maladie à virus Ebola à installer un centre de traitement du virus à Freetown, Sierra Leone. Les deux hommes se sont rencontrés lors de l'assemblée générale de l'Associa-

tion des Comités Nationaux Olympiques (ACNO) à Bangkok, Thaïlande.

Un représentant officiel de cette équipe spéciale a déclaré que des centaines de vies pourraient avoir été sauvées grâce à la réaction rapide du CNO qui, en coordination avec le CIO, a autorisé le début des travaux sur le site du Milton Margai College of Education and Technology (MMCET). Plus tôt dans l'année, le CNO de Sierra Leone avait commencé à travailler au MMCET sur son projet olympique de développement de l'infrastructure sportive nationale. Le projet comprend une piste

d'athlétisme de 400 mètres, un terrain de football et des installations pour d'autres sports olympiques comme le tennis, le volleyball, le basketball et la natation.

"Je voudrais remercier le CNO de Sierra Leone d'avoir réagi rapidement et d'être venu en aide pour lutter contre cette épidémie qui fait rage en Afrique de l'Ouest. Il est réjouissant de voir que des organisations sportives jouent leur rôle et apportent leur soutien", a déclaré le président Bach.

Le CIO a également promis d'apporter son assistance au CNO pour aider les athlètes et le Mouvement

olympique en Sierra Leone. "Nous voulons soutenir les athlètes de Sierra Leone dans leurs activités quotidiennes et leur préparation pour les événements à venir", a ajouté le président du CIO.

Le gouvernement britannique prévoit d'ouvrir six centres pour le traitement du virus Ebola en Sierra Leone, l'un des pays les plus durement touchés par l'épidémie qui a déjà coûté la vie à plus de 4 800 personnes dans les huit pays infectés (Guinée, Libéria, Nigeria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Espagne et États-Unis d'Amérique).

FOOTBALL/

## Les détails du juteux contrat proposé à Sterling

C'est dans l'air depuis des mois, la prolongation de Raheem Sterling avec Liverpool serait en passe d'officialisation. Selon les tabloids britanniques, le talent anglais s'est vu proposer un nouveau contrat pour le moins juteux. Actuellement 11e de Premier League, Liverpool est bien loin des rêves de grandeur qu'il avait longtemps caressés la saison dernière. Mais le club de la Mersey conserve une satisfaction, sapépité Raheem Sterling. Auteur de trois buts et autant de passes décisives en 11 matches de Premier League, l'ailier est dans la continuité de sa dernière campagne, où il avait littéralement explosé au plus haut niveau - 9 réalisations et 7 caviars en 33 apparitions. De quoi conforter ses prestigieux prétendants dans leurs intentions.

Désireux de conserver leur star montante, les Reds veulent lui proposer un nouveau contrat. Une information qui n'est pas nouvelle, mais le Mirror comme le Daily Star révèlent aujourd'hui que le bail est déjà dans les mains du joueur, et en dévoilent les détails : une échéance repoussée à 2019, un salaire mensuel passant de 148 000 à 509 000€ - soit 6,1 M€ annuels - et surtout, une clause de départ.

Sachant que leur pépète attise les convoitises, les Scousers auraient décidé de placer la barre très haut, avec une clause équivalente à 60 millions de livres, soit 76,5 M€. Qui voudra s'acquitter de cette somme. Le Real Madrid et le PSG, identifiés ces derniers mois comme les clubs les plus chauds sur le dossier, seront dans ce cas prévenus. Raver Sterling à Liverpool aura un prix.

## Makelele revient sur son licenciement et confie ses projets d'avenir

Récemment licencié de son poste d'entraîneur du SC Bastia, Claude Makelele est hier soir revenu en détails sur son éviction auprès du Canal Football Club. Le technicien a par la même confié ses projets d'avenir.

La nouvelle est tombée le 3 novembre dernier. Claude Makelele a été licencié de son poste d'entraîneur au SC Bastia. Annoncé sur la sellette depuis plusieurs semaines du fait des résultats négatifs obtenus par le club corse, l'ancien milieu du Real Madrid a payé cash une défaite face au concurrent au maintien Guingamp (1-0), synonyme de 19e place. Très discret depuis lors, l'ancien membre du staff parisien s'est longuement confié pour le Canal Football Club ce dimanche. En commençant par faire part de sa déception. « C'est vrai que ça a été difficile. Quitter un groupe dans ce genre de situation, c'est délicat. (...) Ça m'a ouvert les yeux sur certaines problématiques d'entraîneur. »

En dépit du classement délicat du club corse, Makelele a déclaré qu'il était persuadé de pouvoir le sauver de la relégation. Quand bien même, il regrette de n'avoir pu jouer un plus grand rôle en amont, lors du mercato. « Ça aurait été mon recrutement à moi, j'aurais fait différemment. J'ai pu compléter le recrutement qu'il y avait. Ce n'est pas l'effectif de Paris, mais j'étais capable de le rendre meilleur. Dans le football, on sait que le résultat prime avant le temps, et c'est ça qui a fait défaut. J'étais persuadé que j'allais maintenir ce club en Ligue 1. Ça prenait petit à petit, les joueurs commençaient à comprendre, ils étaient beaucoup plus réceptifs... » Déçu, le technicien n'est cependant pas abattu.

## L'inattendue recette gagnante du FC Nantes

Interdit de recrutement pour deux mercatos, le FC Nantes a dû composer en interne pour se donner les moyens de réussir. Le pari est en passe d'être gagné, les Canaris sont classés cinquièmes de Ligue 1.

« L'objectif reste le maintien, comme la saison dernière. Quand on est remonté, j'avais dit que ce serait l'objectif pendant 2-3 ans. C'est donc toujours le cas. Si on peut faire une petite aventure en Coupe, ce sera avec plaisir. Mais on s'attend à une saison difficile. Peut-être encore plus difficile que la précédente. Il faut rester vigilant et donc être plus humble que la saison dernière, travailler plus. On a eu la chance de se maintenir. Il faut donc être encore plus exigeant. » Franck Kita, le directeur général délégué du FC Nantes s'attendait, en juin dernier, à un tout autre début de saison pour le FC Nantes millésime 2014-2015. Interdits de recrutement, les Canaris devaient faire avec les moyens du bord pour rester compétitifs, la mission semble s'accomplir.

Classé cinquième de Ligue 1 avec 23 points, on a retrouvé le FC Nantes aux avant-postes de l'élite du football français. Pourtant, rien n'était gagné d'avance. Le FCN a dû trouver une solution en interne puisque le club ne peut pas recruter jusqu'à l'été 2015. Grâce à une solidarité visuellement palpable, à une défense solide (le FC Nantes a, pour le moment, la deuxième meilleure défense de Ligue 1 avec seulement neuf unités encaissées, ndr) les Canaris viennent bousculer le peloton de tête et ne sont plus qu'à 17 points du maintien, l'objectif affiché par le board nantais pour cette saison.

Mais voilà, Nantes s'apprête à rentrer dans le dur. Les hommes de Der Zakarian recevront Saint-Etienne lors de la prochaine journée, avant de se déplacer au Vélodrome pour y affronter l'Olympique de Marseille, et d'enchaîner avec la réception de Toulouse puis par un déplacement au Parc des Princes pour s'opposer à la défense la plus solide du championnat, celle du PSG (8 buts encaissés, moins un match, ndr).

Mise en place effective de la Couverture médicale des travailleurs togolais

## L'Inam pour les fonctionnaires, la Muctam pour les «zémidjan»

\* Le taux de couverture à la Muctam s'élève à 80% pour le Zem et son client

L'assurance maladie est désormais obligatoire pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat togolais. Le régime en place en a fait un cheval de bataille et a initié l'Institut national d'assurance maladie du Togo (Inam) qui a démarré ses activités le 1<sup>er</sup> février 2012. Pendant que tous les corps de métiers contribuent également au PIB national, il s'avère indispensable de trouver un mécanisme pour faire bénéficier ses avantages à tous les citoyens. La trouvaille de la Dosi, en introduisant une mutuelle pour les conducteurs de taxi-moto, répond de cette aspiration gouvernementale d'améliorer les conditions de vie et de travail de tous les travailleurs togolais. La Muctam est donc née. Son officialisation a été lancée ce lundi dans la préfecture de l'Ogou.

### La cérémonie de lancement

En effet, afin d'ériger progressivement des remparts contre la vulnérabilité de l'emploi en créant les conditions d'une sécurité juridique et économique accrue et en introduisant dans le secteur des conducteurs de taxi-moto, les prémices de la couverture sociale universelle, il a été procédé ce lundi à Atakpamé, le lancement officiel de la Mutuelle des Conducteurs de Taxi-Motos du Togo (MUCTAM-Togo). C'est le Premier ministre, représentant le Chef de l'Etat, qui a présidé cette cérémonie ayant pour thème : « Faire d'un Zémidjan un Entrepreneur ».

C'est une initiative qui traduit, selon le Premier ministre, la volonté politique du Chef de l'Etat de faire du Togo un pays émergent où tous les secteurs d'activité soient non seulement pourvoyeurs d'emplois mais également bien structurés pour une meilleure organisation. Il a en outre souligné que le métier de Zémidjan, de par le nombre de personnes qu'il mobilise, ne doit pas être négligé par le gouvernement; d'où la nécessité de réorganiser autrement le secteur afin de contribuer efficacement au PIB du pays. « Aussi, le gouvernement mène-t-il une politique de réduction de la précarité économique et sociale dans tous les secteurs d'activités. » a-t-il



renforcé.

Il sera suivi dans sa logique par le ministre des Transport, qui a martelé que « la cérémonie de lancement de la Mutuelle des Conducteurs de Taxi-Motos du Togo (MUCTAM-Togo) s'inscrit dans le processus de lutte contre la vulnérabilité de l'emploi et l'introduction progressive des prémices de la couverture sociale universelle au Togo ». Pour lui, il y a nécessité d'une prise en compte de la situation des couches les plus vulnérables en vue d'en faire à la fois des acteurs de leur propre développement ainsi que les pionniers d'une croissance inclusive, équilibrée et équitable.

Comme c'est la ville d'Atakpamé qui est retenue pour cette cérémonie au regard d'une pléthore de conducteurs de taxi-moto « Zémidjan » que regorge la

région des Plateaux, le préfet s'en est réjoui et a exhorté tous les jeunes à mettre du sérieux dans le travail afin de pouvoir réussir cette politique du Chef de l'Etat, politique qui consiste à passer de l'informel au formel.

Pour arriver à la cérémonie de ce jour, il a été créé dans un premier temps des espaces de dialogue et d'échange sur les actions à engager pour améliorer les conditions de vie des conducteurs de taxi-moto. De cette réflexion, il ressort que « personne ne fera le bonheur des conducteurs de taxi-moto à leur place et que seule la solidarité peut leur permettre d'y parvenir », a reconnu Kavégué, l'un des personnes ayant conduit le projet de la MUCTAM. Les conclusions des démarches portent sur la protection sociale composée d'une assurance maladie et d'une

retraite complémentaire, le financement de l'acquisition de l'outil de travail qu'est la moto et la reconversion professionnelle du fait que ce n'est pas un métier que l'on peut exercer jusqu'à un âge mûr. Aujourd'hui, la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) et les Zémidjan sont parvenus à un accord dont la garantie individuelle-accident pour le passager remorqué et le conducteur, une assurance maladie avec une réduction des frais médicaux jusqu'à 80%, une retraite complémentaire.

Cette étape franchie, il faut le financement de l'outil de travail (la moto). Pour cela, il faut une structure (la MUCTAM) qui nécessite un Conseil d'Administration, un comité de crédit et un comité de surveillance. Afin de joindre l'acte à la parole, plus d'un millier de conducteurs seront en possession de leur carte d'assurance maladie. En outre, les premières motos sont attribuées aux conducteurs qui n'en disposaient pas.

Des artistes de la chanson et des comédiens ont agrémenté par des prestations la cérémonie qui s'est terminée par la remise symbolique de moto, casque et carte grise à trois conducteurs par le premier ministre Ahoomey-Zunu en présence des membres du gouvernement et des personnalités invitées pour la circonstance.

### La Muctam

Selon un rapport des initiateurs de la mutuelle, des statistiques ont montré que les 5.051 conducteurs de taxi-moto recensés ont 4.731 femmes et 11.721 enfants. Autrement dit, le total des bouches à nourrir s'élève à 21.503. Ce qui est une source de vulnérabilité accrue. Ainsi, l'adhésion à la Muctam permet au bénéficiaire d'éliminer une partie de ses charges, surtout en ce qui concerne la prise en charge maladie. Il faut souligner que l'adhésion à cette mutuelle est libre

payement du prix d'achat en plus des intérêts, un contrat souvent source de problèmes.

Avec la Muctam, au-delà de l'assurance d'une protection sociale évidente, le membre est sûr d'effectuer sa reconversion sociale dans son domaine d'activité souhaité.

En définitive, la Muctam contribuera assurément à l'amélioration des conditions de vie de ses membres qui y trouveront une porte de sortie honorable à ce métier de conducteur de taxi-moto pénible et sujet à plusieurs



Une vue des Zémidjan à la cérémonie

et soumise à une cotisation.

L'une des facilités inhérentes à la Muctam est « d'offrir aux jeunes conducteurs de taxis-motos du Togo la possibilité d'acquiescer une moto ». Au lieu de passer par le système « work and pay », c'est-à-dire, un contrat d'acquisition avec

maladies.

Notons que la Muctam, un produit initié par la Délégation à l'organisation du secteur informel, Dosi, dirigé par Mme Ingrid AWADE, dispose d'un conseil d'administration constitué essentiellement des Zémidjan.

## Opération «Togo propre»

### La NJSPF a drainé ses membres dans les rues de la capitale

Le gouvernement togolais vient de consacrer les premiers samedis de mois, journée de l'ensemble du territoire national. Elle est dénommée « Opération Togo propre. » La toute première s'était déroulée le samedi 07 novembre

ses membres pour répondre à cet appel du gouvernement. Ils étaient donc très nombreux ces jeunes des deux sexes à se mobiliser activement pour la salubrité de plusieurs artères de la capitale Lomé et ses environs.

l'écart, il a pris part à toute l'opération, balai en main. De cet acte, il veut montrer aux jeunes que la citoyenneté concerne tous les membres de la grande famille Togo sans exception.

« Il faut respecter les valeurs citoyennes et civiques, être nous-mêmes des exemples, cultiver la morale, être une jeunesse qui soit à l'écoute du gouvernement et qui pose des actes de bienséance », a-t-il déclaré.

Il s'est également dit très satisfait de la mobilisation. « La manifestation de ce matin répond à l'appel du Chef de l'Etat et du gouvernement dans le cadre du mois du civisme où il est décrété que tous les premiers samedis de mois, on fasse un Togo propre. La mobilisation a été satisfaisante pour la simple raison que les jeunes des deux sexes ont répondu valablement à notre appel et ils ont travaillé vaillamment », a-t-il fait savoir.

Notons que la Njspf a aussi mobilisé ses membres dans plusieurs contrées du pays pour la même cause.



Les membres de la NJSPF en action

2014. Elle se situe, en effet, dans le prolongement du mois du civisme et de la citoyenneté lancé par le gouvernement.

C'est donc pour montrer une fois encore son sens de civisme et de respect de la chose publique que l'association politique très présente dans l'appui à la réduction de la pauvreté des populations togolaises, la Njspf, a fait appel à

Notre équipe de reportage a constaté le travail abattu par Noël De Poukn, président national de l'association et ses ouailles sur le tronçon Bè-Akodesséwa.

Sur tout le long de la voie, les jeunes munis de balai et de cache-nez ont fait leur part en répondant à l'appel du gouvernement. Il faut signaler que même le président de l'association ne s'est pas mis à



## COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOÉ ET KARA RESTENT OUVERTS À LA CLIENTELE DE 12H00 À 14H30 DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H00 À 13H00 LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

**LA DIRECTION GENERALE**

Pour mieux se rapprocher des populations

## Début d'installation des Directions Régionales du Ministère du Développement à la Base

### Etonam Sossou

Le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, a officialisé l'implantation de son antenne à Atakpamé, le 06 novembre 2014, marquant ainsi le début de sa présence sur toute l'étendue du territoire. Cette représentation couvrant la région des plateaux, est composée de l'antenne de l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base, d'une direction régionale et de cellules des services rattachés au ministère.

Etaient également présents à la



cérémonie d'inauguration Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base,

l'ambassadeur de Chine au Togo, M. Yuxi Liu, les autorités administratives, les chefs

traditionnels des douze préfectures de la région. Depuis, 2009, le ministère du développement à la base ne s'appuyait que sur des points focaux pour la réussite de ses actions. Et, quand le besoin d'obtenir certaines informations se fait sentir, les populations étaient obligées de se rendre à Lomé. Aujourd'hui, cette représentation évite donc aux populations des plateaux, les frais de déplacement et la perte de temps. Cet organe de proximité avec les communautés à la base sera notamment chargé de la coordination et de la supervision des initiatives en lien avec les orientations stratégiques et servira



de source d'informations sur les différentes actions du Ministère. Selon la Ministre Victoire Tomégah-Dogbé, « cette représentation régionale du Ministère est désormais l'interlocuteur direct des acteurs du développement à la base dans la région des Plateaux ».

La Chine à travers son ambassadeur, soutient cette représentation avec un lot de 10 motos, 10 ordinateurs portables et de bureau et 20 machines à coudre, d'une valeur totale de 11 millions de FCFA.

La Ministre chargée du développement à la base à son tour remercié la Chine pour ses multiples appuis au gouvernement

et a exhorté les acteurs à plus de synergie et d'engagement. « Je nourris l'espoir que cette Représentation donnera plus de réponses aux attentes des acteurs intervenant dans le développement à la base dans les Plateaux » a-t-elle conclu.

La cérémonie a été suivie de la visite du siège de la représentation, de la maison des jeunes d'Atakpamé et de la visite de la plateforme multifonctionnelle de Bétéo à une centaine de kilomètres d'Atakpamé.

Des directions régionales seront prochainement installées dans le chef-lieu des autres régions du Togo.

### Société

## Les appareils chinois coûtent finalement très chers

Les appareils électroménagers fabriqués en Chine, tombent en panne très vite, contraignant les consommateurs à les racheter plusieurs fois dans l'année. Ce qui, au final, leur coûte plus cher qu'un appareil de bonne qualité qui dure longtemps.

Richard est très inquiet : son congélateur acheté il y a un mois

salon, beaucoup d'appareils en panne que l'on ne parvient pas à réparer par manque de pièces de rechange», regrette l'ingénieur électronicien Kekeli Kossi. Parfois les mécanismes de ces appareils sont miniaturisés et les électroniciens ne parviennent pas à les dépanner. Il arrive qu'un appareil neuf tombe en

garantie, qui permet normalement d'échanger ou de faire réparer gratuitement un appareil défectueux durant sa première année d'utilisation, bien que mentionnée sur le mode d'emploi de l'appareil n'est pas respectée. Dès qu'on achète un appareil, il appartient à celui qui l'a payé qui ne peut plus le rendre sauf si le vendeur le veut bien. Néanmoins, les commerçants ne refusent pas à ceux qui le veulent d'essayer les appareils avant de les acheter, mais rares sont ceux qui le font. « On n'a pas le temps d'essayer toutes les options de l'appareil de peur de gêner la clientèle dans certains magasins », reconnaît Prosper, qui vient d'acheter un écran de TV.

**Peu d'appareils de qualité**  
Pour les opérateurs économiques, ces appareils de faible qualité correspondent au pouvoir d'achat de la population. « Nous amenons des appareils de qualité mais personne ne les demande », déclare Jude Ayhé, responsable des établissements Jirhé informatique spécialisés dans la vente de matériel informatique à Lomé. Ils sont trop chers et rares sont les acheteurs : « Ils font plusieurs mois dans le magasin et c'est une perte pour l'opérateur économique », précise-il.

On trouve donc à profusion, au grand marché et dans les magasins, ces appareils fragiles, peu chers et qui durent peu : lecteur DVD à 10000Fcf, petit groupe électrogène à 50000Fcf, poste téléviseur de 14 pouces à 20000Fcf et celui de 21 pouces à 50000 et aussi radios, lampes torches, congélateurs, réchauds, ordinateurs, fers à repasser, etc.

Les appareils de qualité fabriqués en Europe sont, eux, peu nombreux et coûteux. Dans le magasin Best, une télévision de 14 pouces de qualité coûte 200000Fcf, un lecteur DVD 50000 et des groupes électrogènes de 2,5 KVA fabriqués dans des firmes européennes à 300000.

panne aussitôt qu'il arrive à la maison. « Dans cette situation, c'est l'opérateur économique qui gagne, car on est obligé de retourner chez lui pour acheter un autre appareil », s'indigne Félix.

### Pas de contrôle, pas de garantie

Ces appareils sont fabriqués en Chine où les gros opérateurs économiques s'approvisionnent directement, les plus petits passant par Dubaï. Les Chinois les conçoivent pour les gens qui ont peu de moyens bien loin des normes des pays occidentaux. La



est déjà en panne. « C'est regrettable ces congélateurs fragiles que les commerçants nous vendent. Je suis obligé d'en acheter un autre, sans être sûr qu'il va être plus résistant », s'exclame-t-il. Nombreux sont les consommateurs, comme lui, qui se plaignent de la piètre qualité des appareils domestiques achetés dans les magasins. Ceux-ci tombent souvent en panne, obligeant les gens à en racheter chaque année ou plusieurs fois par an.

« Dans de nombreuses maisons, on voit superposés au

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°306  
DE LOTO KADOO DU 31 OCTOBRE 2014

Merci de nous retrouver ce vendredi 07 Novembre 2014, pour prendre part au tirage de Loto Kadoo qui porte le N°307.

Lors du tirage précédent, la LONATO a encore une fois, opéré des changements dans la vie de ses fidèles parieurs à travers divers lots intermédiaires et de gros lots sur toute l'étendue du territoire.

En effet, dans la capitale, nous avons recensé deux lots de 500.000F CFA trois lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA auprès des opérateurs 6705, 6901, 70002, 90029, 90133, 6222 et 50327.

Les points de vente 4161, 10221 et 10222 basés respectivement à ADETA et à SOKODE ont recensé chacun, un lot de 500.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,  
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE! BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°307 de Loto Kadoo du Vendredi 07 Novembre 2014

Numéro de base

76

83

29

57

84

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 717 de Lotto Diamant du lundi 10 Novembre 2014

Numéro de base

25

63

28

83

32

# TOGO CELLULAIRE

**3G**  
HAUT DÉBIT



**DÉCOUVRIR CE QUE VEUT DIRE HAUT DÉBIT**  
INTERNET / MAIL / TÉLÉPHONIE / VIDÉO / PHOTO / MUSIQUE / MMS / TÉLÉCHARGEMENT...



## NOUVEAUX FORFAITS

Nom du forfait	Forfait 1 Jour	Forfait 1 Jour	Forfait 1 Semaine	Forfait 1 Mois	Forfait 1 Mois	Forfait 1 Mois	Forfait 3 Mois
Volume	20 Mo	80 Mo	300 Mo	1 Go	3 Go	5 Go	10 Go
Coût	200F	500F	1 500F	5 000F	10 000F	15 000F	35 000F
Validité	1 jour	1 jour	7 jours	30 jours	30 jours	30 jours	90 jours

- Le forfait est cumulable en volume et en durée de validité.
- Le cumul de la durée de validité est plafonné à 12 mois.
- A la date de fin de validité, le volume restant n'est pas reporté.



**LE LEADER**

service client:888

[www.facebook.com/Togocel](http://www.facebook.com/Togocel)

[www.twitter.com/togocel](http://www.twitter.com/togocel)

[www.togocel.tg](http://www.togocel.tg)

certifiée ISO 9001 : 2008

